

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011 à 20 heures 30

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 22 novembre 2011

Date d'affichage : 30 novembre 2011

L'an deux mille onze, le lundi vingt-huit novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

M. MOYER, Mme BOURDERIOUX, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. ROUSSEAU, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mmes COSNIER, HALLIER, HUPPENOIRE, LAMOTTE, LEBARROIS, M. SIMIER, M. FROMION, Mme BONHOMME, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents : M. SASSIER, Mme BALOURDET (excusée), M. BARROIS (excusé), Mme GERARD-GERBRON (excusée), Mlle PITAT, M. VASSEUR, Mme VERRIER (excusée), M. SAUVAL.

Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LEBARROIS.

Le maire ouvre la séance en proposant de respecter une minute de silence en hommage à Jean-Jacques Morel décédé en fin de semaine dernière qui fut, outre le médecin de plusieurs générations de Montoiriens, conseiller municipal dans cette assemblée.

#### 1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Pierre Roger demande si le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

**Le PV est adopté à l'unanimité**

#### 2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire annonce qu'il a été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – Délivrance à M. Didier TILLOY d'une nouvelle concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même (183 €).

2.2 - la Commune de Montoire-sur-le-Loir contracte un bail à usage d'habitation pour le **logement D, sis 1 rue Ronsard 41800 Montoire-sur-le-Loir** avec **Nicolas DESHAYES** né le 14 février 1990 à Angers (49).

Les principales caractéristiques de ce contrat qui rentre dans le cadre de la loi n° 89-462 du 06/07/1989 sont les suivantes :

Durée de **6 ans** - Prise d'effet : le **1<sup>er</sup> novembre 2011** ;

Loyer mensuel **201,00 €**, révisable annuellement au 1<sup>er</sup> novembre ;

Paiement à terme échu, le premier étant fixé au **01/12/2011**.

Indice de référence : **Indice de référence des loyers –**

Indice de base : celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 : **120,95**.

Caution d'un montant égal au prix d'un loyer mensuel (soit **201,00 €**)

2.3 - Le montant de la redevance due par France-Télécom à la commune de Montoire-sur-le-Loir au titre de l'occupation de son domaine public routier pour l'année 2011 s'élève à la somme de 6 950,26 €.

**Il en est pris acte.**

Dany HUPPENOIRE, absent en début de séance rejoint, l'assemblée à 20 h 40.

### **3°) - PERSONNEL – TITRES-RESTAURANT AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE**

Le maire fait savoir que lors de la dernière réunion du CTP, les délégués du collège des salariés ont sollicité une revalorisation de la valeur du ticket restaurant.

D'un commun accord, le principe a été retenu de son passage à 5,10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

(montant facial actuel de 5,00 € inchangé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009)

Il propose que le conseil adopte cette décision.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **4°) - SERVICE JEUNESSE - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PAR L'APIE - CONVENTION**

Dans le cadre de la reprise de ses missions par la commune, l'association lui a fait la proposition de mettre gratuitement à sa disposition l'ensemble du matériel éducatif demeurant à la Maison des Jeunes.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention à intervenir portant mise à disposition qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée d'un an.

M. Fromion et Mme Bonhomme demandent en quoi consiste ce matériel.

Benoît Rousseau apporte la réponse qu'il s'agit essentiellement de mobilier. Il précise que l'association se donne l'année pour faire le point sur ses besoins compte tenu de son niveau d'activité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **5°) - RAPPORTS 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le maire fait savoir que les présidents des deux syndicats d'eau et d'assainissement territorialement compétents pour la commune associée de St-Quentin-les-Trôo et la commune chef-lieu de Montoire, c'est-à-dire, respectivement, le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Trôo-St-Quentin-St-Jacques-Sougé et le SIAEPA de Montoire-Les-Roches-Lavardin-St-Arnoult, nous ont transmis leur rapport.

Le Syndicat de Trôo-St-Quentin-St-Jacques-Sougé ayant souhaité se doter de la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour ce qui concerne son territoire, son président nous a également transmis une délibération valant rapport.

À cette occasion Henri Roullier, président du syndicat de Trôo apporte quelques précisions.

En particulier, par rapport au SPANC, le contrôle a été effectué et fait ressortir de 85 à 88 % de dispositifs non conformes.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau celle-ci est bonne sur le territoire du syndicat, mis à part ces jours-ci après une injection de chlore dans le réseau.

Pour le syndicat de Montoire le maire propose à Daniel Guibon d'apporter ses commentaires.

Celui-ci répond que c'était Joël SASSIER présent aux dernières réunions qui devait le faire.

Le maire signale qu'il a lui-même établi un rapport pour ce qui concerne le SPANC, de compétence partiellement communale (commune chef-lieu).

Les délégués pourront à cette occasion commenter l'activité des structures intercommunales.

Il demande au conseil de bien vouloir prendre acte de ces différents rapports.

**Il en est pris acte**

### **6°) - FISCALITE - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION**

Pierre Roger annonce que le président de la CCPR nous a demandé de bien vouloir procéder à la désignation de deux membres titulaires + deux membres suppléants afin que son assemblée

délibérante puisse délibérer sur une liste de noms qui sera soumise pour choix au directeur des services fiscaux.

Contacts pris avec les services fiscaux, il ne paraît pas pertinent de limiter la proposition de noms de membres du fait même que la CCPR devra elle-même proposer des commissaires au titre de différentes provenances.

Il vous est donc suggéré que nous fassions la proposition de la totalité des noms proposés pour la composition de la commission communale des impôts directs en 2008 (à l'exception de ceux qui ne peuvent plus y siéger depuis, pour une raison quelle qu'elle soit).

Cf liste jointe

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**7°) - PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR RESERVE FONCIERE**

Le maire annonce que la partie du secteur des Galliennes située entre l'ancienne voie ferrée, la voie ferrée et le CR N°38 de Champigny est prévue pour devenir à terme un secteur de lotissement (le Clos Ferré).

Une succession est en cours de règlement qui donne l'opportunité qu'en complément aux parcelles dont elle est déjà propriétaire, la commune se rende propriétaire de la parcelle cadastrée ZN n° 24 d'une surface de 900 m<sup>2</sup> pour la somme de 3 555,00 €, valeur estimée par France-Domaine.

Il vous est donc proposé de délibérer pour acquérir ce terrain de Mme Tanviray et de M. Pavée qui ont accepté ces conditions.

Les crédits nécessaires (en principal et accessoires) seront ouverts au budget 2012.

Il ajoute qu'il est utile de préparer l'avenir en constituant des réserves foncières.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**8°) - URBANISME - TAXE D'AMENAGEMENT - INSTITUTION**

Le maire explique que la taxe locale d'équipement a été supprimée. S'y substitue au 1<sup>er</sup> mars 2012 la taxe d'aménagement.

Cependant, cette dernière ne s'y substitue pas de plein droit et automatiquement. Il convient que le conseil délibère jusqu'au 30 novembre 2011 sur sa mise en place dans les conditions qu'il souhaite.

La commission urbanisme, consultée, propose cette mise en place selon le document annexé dont le maire présente les grandes lignes.

La participation pour voies et réseaux (PVR) dont le principe avait été retenu par une délibération en date du 20 juin 2005 serait supprimée.

En revanche, on préserverait la participation pour raccordement à l'égout (PRE) reversée aux syndicats compétents.

Il serait créé un taux applicable de 2 % sur l'ensemble du territoire communal à l'exception de certains secteurs du PLU identifiés comme nécessitant des aménagements sur lesquels le taux serait de 3,6 %.

Ces secteurs sont les suivants : 1AUb, 1AUb1, 1AUb2, 1AUe, 1AUf, 1AUy Bois Blanche sud du PLU.

Ce taux a été retenu en concertation avec la communauté de communes directement concernée pour ce qui concerne les implantations liées aux activités économiques.

Le principe a été retenu de calculer quel taux il fallait appliquer pour une implantation de cette nature pour obtenir la même recette fiscale que dans le dispositif actuel.

L'objectif était de déboucher sur quelque chose qui ne pénaliserait pas les terrains à aménager.

Marie Lefert demande si la PVR s'appliquait. Le maire répond que non. Seule la délibération de principe avait été prise. On avait prévu de prendre celle spécifique sur la Varenne de Fosse à l'occasion du projet Nexity, qu'on sait ne pas avoir abouti.

Le maire cite l'exemple de Vendôme qui a retenu 3 % uniformément. Il ajoute qu'il paraît logique de faire participer plus lorsque des aménagements sont nécessaires.

Marie Lefert pense qu'il ne faut pas retenir de taux trop élevés si on veut être attractif, déjà qu'on l'est assez peu.

Elle regrette aussi de ne pas avoir eu plus de documents de communiqués

Guy Moyer fait observer qu'il ne faut pas percevoir moins que par le passé.

Marie Lefert revient sur la PVR : pourquoi n'a-t-elle pas été appliquée sur le lotissement de Saint-Quentin.

Son maire délégué lui confirme que ce lotissement communal est antérieur.

Quant au maire de Montoire, il précise que les autres lotissements plus récents n'avaient nécessité que des aménagements privés.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **9°) - VIE ASSOCIATIVE - ADHESION AU CRIA41**

Le maire annonce que les Centres Ressources de lutte contre l'illettrisme et l'Analphabétisme (CRIA), nés d'un besoin de faire du lien dans les actions multiples menées dans les départements dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, ont une antenne locale qui est partenaire de notre Maison de l'Emploi.

Il propose que la commune adhère à cette structure à statut associatif.

Les crédits nécessaires au paiement de la cotisation - 5 € - seront ouverts en tant que de besoin au budget.

M. Fromion demande si on sait de manière précise qui cela concerne.

Le maire n'a pas une réponse immédiate mais Sylvie Bourderieux répond que ce partenariat a déjà été mis en place avec des bénévoles.

Marie Lefert propose que cela se fasse dans le cadre de la médiathèque. Elle souligne que c'est un grave problème dans le canton de Montoire et propose de présenter des chiffres sur ce point

Le maire ne l'exclut pas pour l'avenir et est d'accord pour qu'on reparle de ce problème.

Guy Moyer remarque que c'est bien de faire ce constat mais qu'il serait mieux de savoir le pourquoi.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **10°) - FINANCES-FISCALITE - URBANISATION DU SECTEUR DE LA GARE - BUDGET ANNEXE**

Pierre Roger rappelle que par une délibération du 23 mai 2011 nous avons créé un budget annexe relatif à l'urbanisation du secteur Nord de la Gare, budget assujetti à la TVA.

Il ajoute que retard était pris dans l'acquisition du terrain de RFF dans la mesure où nous avons eu l'information de l'existence de pollution d'hydrocarbures sur le secteur par des services de l'État. Donc, nous sommes toujours en pourparlers avec RFF et la préfecture.

L'idée ayant depuis germé de réaliser un lotissement à usage d'habitation sur des terrains dont nous sommes déjà propriétaires sur la partie située au sud de la voie ferrée dans ce secteur (au lieu-dit Bourgneuf),

Ce lotissement, qui pourrait représenter sept à huit terrains, sera soumis de plein droit à la TVA,

Le maire proposera de modifier à la fois le nom et le périmètre de ce budget en le dénommant « Urbanisation du secteur de la gare ».

Marie Lefert s'étonne en faisant observer que cela se trouve sur la coulée verte du PLU.

Le maire confirme que les services de la DDT nous ont assuré la faisabilité de l'opération : cela dépend de la manière dont on implante.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **11°) - FINANCES – SUBVENTIONS**

Pierre Roger annonce que les différentes associations qui sont intervenues dans le cadre des programmations labellisées « Saison Culturelle » de la Région Centre nous ont fait parvenir leurs justificatifs. Conformément à ce qui était convenu, nous devons donc maintenant leur verser la part de subvention que nous avons perçue.

Il propose donc que nous allouions et versions ces subventions selon le détail ci-après :

- Musikenfête : 1 349,55 € correspondant à 886,05 € (pour Christobal) et 463,50 € (pour Renée Bethel)
- Festival de Folklore : 7 747,65 €
- APIE : 746,83 € (cinéma)
- Carnaval et Cie : 861,79 €

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **12°) - FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°6**

Le maire commente un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **13°) - AFFAIRES DIVERSES**

- Solange Hallier intervient pour demander des précisions sur l'entretien des sanitaires à l'espace Meschers.

Le maire fait savoir qu'un dysfonctionnement a été constaté et qu'il y sera remédié.

La même conseillère demande où en est l'aménagement du local dont les Restaurants du Coeur ont besoin.

Benoît Rousseau fait observer que l'association doit formuler sa demande à l'élu responsable de l'équipement. Celle-ci au même titre que les autres demandes sera examinée par la commission compétente. Il y a déjà des idées d'aménagements, chiffrés, dont seule une partie pourra peut-être être retenue. Une visite pourra être faite sur place avec la participation des services techniques.

Dany Huppenoire précise que ça a toujours fonctionné de la sorte.

- Jean-Michel Fromion demande des précisions sur le fonctionnement de l'Office Municipal des Fêtes.

Jocelyne Goupy lui répond que cela doit être revu, que cela fonctionne mal de cette manière. En effet actuellement uniquement l'UCAIM s'associe mais ne veut pas repartir avec les vigneron. Il faudra revoir la commission des fêtes et qui s'investit dans l'OMF.

Elle admet que cela avait été créé avant tout par rapport aux animations de la Pentecôte.

Guy Moyer remarque que l'OMF pourrait être l'équivalent d'un vrai comité des fêtes mais qu'il aurait aussi pu servir à l'attribution des subventions.

Il faudra que la réflexion soit menée rapidement.

- Dany Huppenoire demande si l'on a des nouvelles des emprunts toxiques.

Le maire apporte quelques explications liées à l'évolution des structures de Dexia.

Il annonce que le projet de convention de sortie a été validé par le médiateur et adressé à Dexia.

Nous attendons son retour puis une période propice pour que nous soit proposées les modalités de cette sortie.

Marie Lefert admet qu'à l'époque on a cru que c'était une bonne solution.

Jean-Michel Fromion insiste sur le fait que ce n'était pas du bon travail.

Le maire complète en disant qu'on n'a pas encore perdu trop d'argent.

Guy Moyer : On n'incrimine personne.

Marie Lefert rappelle que la commission des finances du moment, y compris ses membres de l'opposition, avait unanimement validé ce choix.

Benoît Rousseau remarque qu'on peut être responsable mais qu'il faut aussi dénoncer le pouvoir des banques dont 70 % des actifs de leur bilan est destiné à la spéculation.

Marie Lefert rappelle qu'en 2001 la ville de Montoire était à la limite de la mise sous tutelle.

Jean-Michel Fromion lui répond que ce n'est pas comme cela que ça fonctionne.

Pierre Roger ajoute qu'il n'y avait plus d'autofinancement et que ce fut un moyen d'en dégager pour pouvoir investir.

Dany Huppenoire admet qu'il faut bien assumer, cependant c'est une leçon à tirer car on a joué avec l'argent public.

Benoît Rousseau remarque que les collectivités ont de plus en plus de mal à se faire financer.

Jean-Michel Fromion conteste cette affirmation.

Le maire fait savoir que lors de récentes consultations d'établissements bancaires pour des prêts tant de la ville de Montoire que du syndicat d'eau et d'assainissement, il n'y a eu que peu de réponses (2 sur 13 contacts).

Jean-Michel Fromion en conclut qu'on saura quelle conduite tenir vis à vis des établissements locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 21 h 49.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 30 novembre 2011.

Le Maire,

Pierre ROGER



## Commission Intercommunale des Impôts Directs - Proposition au Conseil Municipal

Titulaires			Suppléants		
NOM - Prénom	Adresse	Commune	NOM - Prénom	Adresse	Commune
M. Christophe LEFERT	Moulin de Papillon	41800 St-Quentin	Mme Emmanuelle DIDRICK	La Haute Bergère	41800 St-Quentin
M. Dominique LEMAY	2 rte du gros Buisson	41800 Montoire	M. André GILG	3 rue de la Pinsomnière	41800 Montoire
M. Roger ORTEGA	3 impasse de 4 vents	41800 Montoire	Mme Claude PRENVEILLE	3 rue F Allouard	41800 Montoire
M. Joël SASSIER	La Charuellerie	41800 Sougé	M. Gaston COTTENCEAU	8 rue du Château	41800 Lavardin
Mme Maud MORLAT	49 rue des Maisons Blanches	41800 Montoire	M. Claude GIRODON	22 promenade de Fosse	41800 Montoire
Mme Christiane COSNIER	19 rue St-Laurent	41800 Montoire	M. Loïc RETAT	29 rue St-Laurent	41800 Montoire
M. Jean-Claude MANGEANT	15 rue Lemoine	41800 Montoire	M. Gilles PROUST	8 place Foch	41800 Montoire
M. Serge SAVIGNARD	La Championnière	41360 Lunay	M. Patrice JOUSSE	La Base Vallée	41360 Lunay
M. Claude PECNARD	63 ruede Villeneuve	41800 Montoire	M. Pierre SAMSON	58 av du gal de Gaulle	41800 Montoire
M. Jean MARTELLIERE	46 rue de Fosse	41800 Montoire	M. Jean-Vivien MARTELLIERE	11 rue de Fosse	41800 Montoire
M. LEROY DE LA TOURNELLE	17B Quai Voltaire	75007 Paris	Mme Nicole DEGORGE-DUMAS	42 avenue des Charmes	94120 Fontenay-sous-Bois
M. Francis MAROLLEAU	3 rue Marie Curie	41800 Montoire	Me Odile AUBRUN-THIMEL	18 rue St-Denis	41800 Montoire
M. Dominique DAILLET	5 place Clemenceau	41800 Montoire	M. Stéphane GATINEAU	35 place Clemenceau	41800 Montoire
M. Philippe CARTIER	24 avenue Gambetta	41800 Montoire	M. Daniel BOULAY	26 rue St-Laurent	41800 Montoire

**DECISION MODIFICATIVE N°6****BUDGET PRINCIPAL**

<b>Fonctionnement</b>	<b>CHAP</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en +</b>	<b>Dépenses en -</b>	<b>Recettes en +</b>	<b>Recettes en -</b>
6574 - subventions de fonctionnement	65			3 000,00		
6455 - cotisation assurance du personnel	012	Régul article subvention MNT	3 000,00			
64111 - Rémunération principale	012	Travaux en régie Aire de	1 182,00			
722 - travaux en régie	042	lavage			1 182,00	
6574 - subventions de fonctionnement aux associations	65		8 750,00			
022 - dépenses imprévues	022	subventions saison culturelle		8 750,00		
<b>TOTAL</b>			<b>12 932,00</b>	<b>11 750,00</b>	<b>1 182,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>1 182,00</b>		<b>1 182,00</b>	

<b>Investissement</b>	<b>CHAP</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en +</b>	<b>Dépenses en -</b>	<b>Recettes en +</b>	<b>Recettes en -</b>
205 - logiciel	20	Licence Map X contrat segilog	220,00			
020 - dépenses imprévues	020	2011-2012		220,00		
2152 prog 123 - travaux de voirie rue St Laurent	21	modif article programme rue	7 700,00			
2031 prog 123 - étude voirie rue St Laurent	20	St Laurent		7 700,00		
2188 prog 116 - immo corporelles maison emploi	21	Régul article prog Maison	289,00			
2184 prog 116 - mobilier maison emploi	21	emploi pour appareil photo		289,00		
2181 - installations générales et aménagements	21	Travaux en régie Aire de		1 182,00		
2181 - installations générales et aménagements	040	lavage	1 182,00			
020 - dépenses imprévues	020		409 898,00			
024 - produits des cessions	024	Cession prysme sorti de l'actif			409 898,00	
21534 - réseaux électification	21	Transfert trx Ladoumègue	2 850,00			
2152 - travaux de voirie	21	pour complt horloges astro		2 850,00		
<b>TOTAL</b>			<b>422 139,00</b>	<b>12 241,00</b>	<b>409 898,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>409 898,00</b>		<b>409 898,00</b>	